

## DELIBERATION N° 98/06-11 - OPERATION CHANTIER D'INSERTION AU MAROC

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 20 Octobre 1997 relative à l'organisation d'un chantier d'insertion au Maroc et de mobilisation de 10 jeunes en recherche de qualification professionnelle.

Le coût prévisionnel de ce projet de chantier d'insertion s'élevait à 150 000 F et son financement devait être assuré par :

- Ministère des Affaires Etrangères 50 000 F
- IRCODEL (Institut de la Région Lorraine) 50 000 F
- Ville de LUDRES 25 000 F
- Maroc 25 000 F

A l'heure actuelle, le montant exact des dépenses a été arrêté à 75 848 F, qui sont financés de la façon suivante :

- IRCODEL 50 000 F
- Ville de LUDRES 25 000 F
- Mission Locale (participation exceptionnelle) 848 F

Sachant que la subvention annoncée par la Commission du Ministère des Affaires Etrangères est provisoirement annulée, Monsieur le Trésorier Principal invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette annulation.

La participation du Royaume du Maroc n'intervient pas dans la répartition du financement, ayant été assurée sur place par l'hébergement et l'encadrement.

S'agissant du règlement des factures, il est convenu que la Ville de LUDRES encaissera la subvention de l'IRCODEL et assurera de ce fait l'avance de l'ensemble des dépenses pour un montant de 75 000 F à régler à la Mission Locale de NANCY, coordinateur du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération du 20 Octobre 1997 pour le financement du chantier d'insertion au Maroc, en annulant la subvention du Ministère des Affaires Etrangères,
- de financer l'opération à hauteur de 75 000 F, prévus au budget primitif 1998, imputation 62878.91
- d'encaisser la subvention de l'IRCODEL, d'un montant de 50 000 F, imputation 70878.91